

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Vendredi 24 juillet 2015**

**Nomination des représentants du Conseil de développement au Comité de
Programmation du Groupe d'action locale Alpes et Préalpes d'Azur**

L'an deux mil quinze, le 24 juillet, les membres du Conseil d'administration du Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie Caussols, à partir de 18h00. Ils ont examiné le projet de délibération concernant la nomination des représentants du Conseil de développement au Comité de Programmation du Groupe d'action locale Alpes et Préalpes d'Azur.

La réunion du Conseil d'administration était présidée par Mme. Françoise Simon, assistée d'un secrétaire de séance, M. René Perier. Six membres sur neuf du Conseil d'administration étant présents et les trois autres ayant communiqué leur souhait au préalable, le Conseil a pu délibérer.

Il est rappelé :

- que les statuts de l'association adoptés le 23 juin 2010 et modifiés le 2 mars 2013 prévoient que « Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association » ;
- que l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2015 a régulièrement désigné les neuf membres du Conseil d'administration ;
- la mise en place d'un comité de programmation au sein du Groupe d'Action locale Alpes et Préalpes d'Azur, structure informelle qui gèrera localement les fonds du programme LEADER ;
- l'attribution d'un siège dans ce comité pour le Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur et donc la nécessité de nommer un représentant pour y siéger ;

Après recueil des candidatures de Monsieur Pierre Fabre et de Monsieur Ivan Martouzet et échanges entre les membres, la présidente met au vote la proposition suivante :

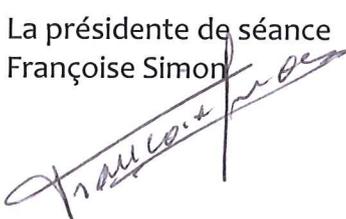
Proposition :

Le Conseil d'administration du Conseil de développement désigne Pierre Fabre comme représentant titulaire du Conseil de développement au sein du Comité de programmation du Groupe d'action locale Alpes et Préalpes d'Azur. Il sera suppléé par Monsieur Ivan Martouzet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

La présidente de séance
Françoise Simon



Le secrétaire de séance
René Perier

